

Arrêté DAJIM n° 195 /2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

VU l'avis du Conseil de l'Ecole Doctorale Sciences de la Vie et de la Santé (SVS) du 29 janvier 2024,

VU l'avis du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur rendu en sa séance du 7 mars 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur **Jacques NOËL** est nommé Directeur de l'Ecole Doctorale Sciences de la Vie et de la Santé (SVS).

ARTICLE 2 :

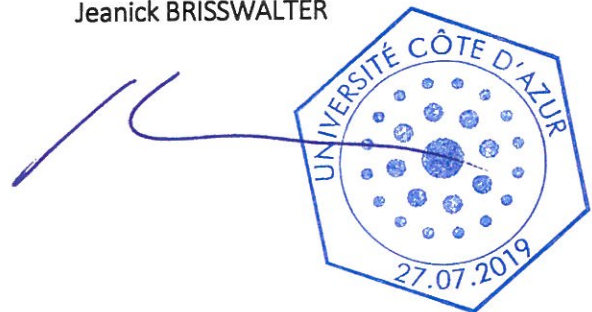
Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 7 mars 2024

Le Président d'Université Côte d'Azur
Jeanick BRISSWALTER



Copies :

Mr le Recteur de Région académique, Chancelier des universités

M. le DGS

Mme. la DGSA Ressources Humaines et Modernisation

Intéressés.